

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 23 (1966)

Heft: 5

Rubrik: Comité national pour le sport d'élite (CNSE)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

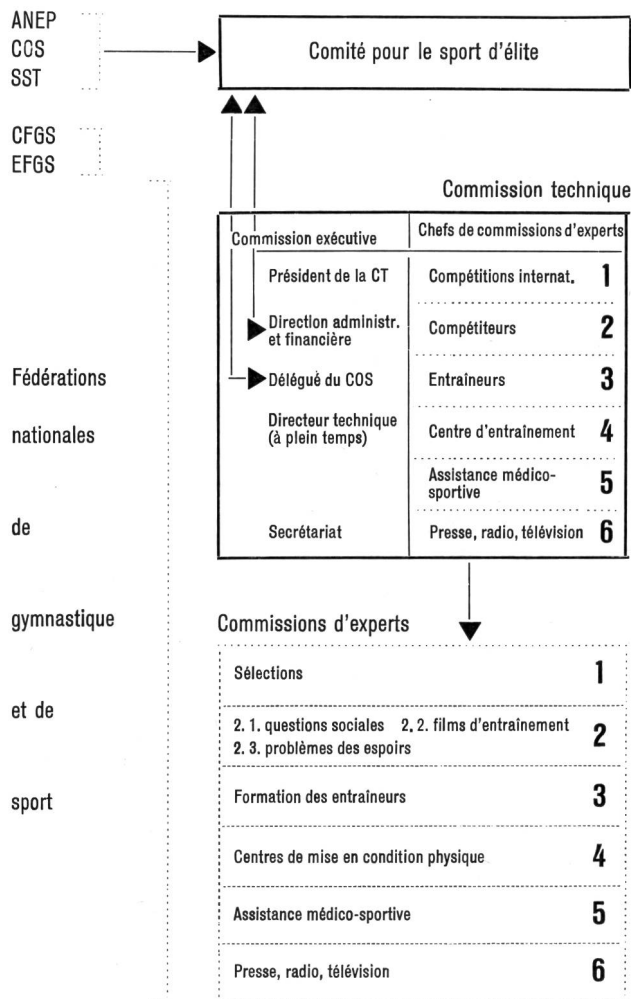
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comité national pour le sport d'élite (CNSE)

Schéma des organismes pour l'encouragement du sport d'élite



Conception de la commission technique du Comité pour le sport d'élite

(résumé)

Le problème repose sur deux réalités fondamentales:

1. Le caractère nouveau de l'entreprise

En d'autres pays, les athlètes d'élite jouissent des meilleures conditions.

— Concernant l'athlète: solution appropriée du problème social:

— Concernant l'organisation: concentration des forces pour l'entraînement, pour la direction générale et pour la disposition des ressources financières.

En Suisse, souvent, il y a ici opposition: éthique professionnelle d'une part, structure sportive de l'autre.

2. L'indisponibilité des collaborateurs

Des collaborateurs qualifiés sont indispensables à la réalisation de tâches nouvelles et déterminantes. Or, d'ordinaire ces personnalités sont déjà surchargées, tant par leur profession que par leur fonction dans les fédérations.

Presque tous les pays possèdent pour assumer ces tâches des organismes pourvus de collaborateurs à plein temps, qu'il s'agisse de l'Etat, de l'Association nationale d'éducation physique ou du comité olympique national. Pareille solution étant inconcevable chez nous, il faut rechercher un moyen terme, une « solution suisse ».

Cinq principes régissent par conséquent la conception de la CT:

1. Commission technique relativement restreinte (et donc plus efficace).
2. Division fonctionnelle de la CT: une partie professionnelle ou semi-professionnelle (capacité de travail accrue), et une partie non permanente (à fonction consultative et planificatrice surtout).
3. Liaison personnelle avec le Comité pour le sport d'élite, afin de garantir une véritable collaboration.
4. Division des responsabilités en 6 domaines distincts.
5. Attribution différenciée des tâches: soit à des sous-commissions d'experts permanents ou ad hoc, soit à la direction administrative et financière ou au directeur technique (mobilité du système de travail).

Extrait du cahier des charges tiré du rapport final de la commission d'étude

1. Compétitions internationales

- critère de sélection variant de cas en cas;
- directives pour délégations se rendant à l'étranger;
- échanges d'expériences pour directions de délégations;
- campagnes en faveur des équipes nationales.

2. Compétiteurs

- délivrance et contrôle de la carte de légitimation pour athlètes d'élite;
- organisation de stages d'entraînement gratuits;
- favorisation d'entraînements à l'étranger;
- films d'entraînement;
- questions sociales (temps d'entraînement, problèmes professionnels);
- problèmes des espoirs.

3. Entraîneurs

- mise en œuvre d'entraîneurs professionnels ou semi-professionnels;
- mise en œuvre d'entraîneurs-hôtes étrangers;
- voyages d'études à l'étranger;
- stages pour entraîneurs régionaux et entraîneurs nationaux;
- rapport annuel des entraîneurs nationaux (jusqu'ici: stage d'entraîneurs de l'ANEP);
- cours pour directeurs de centres de mise en condition physique.

4. Centres d'entraînement

- organisation et direction de centres de mise en condition physique locaux;
- organisation de centres d'entraînement en altitude;
- questions d'équipement.

5. Assistance médico-sportive

- certificats d'aptitudes pour athlètes d'élite;
- organisation de tests de contrôle;
- examens spéciaux;
- directives pour délégations se rendant à l'étranger;
- conseils au sujet des médecins de délégation.

6. Presse, radio, télévision

- responsabilité de l'information générale;
- campagnes systématiques de « goodwill »;
- publications concernant le sport d'élite;
- symposiums pour la presse.